

**Bulletin technique 14-02**  
**Casques et protecteurs faciaux**  
**Mise à jour des exigences relatives aux protecteurs faciaux et aux casques**  
**au 1<sup>er</sup> janvier 2014**

Un joueur de crosse a trois options en matière de casque :

1. casque de crosse au champ approuvé par le NOCSAE;
2. combinaison de casque de hockey approuvé par la CSA et de protecteur facial de hockey approuvé par la CSA;
3. combinaison de casque de hockey approuvé par la CSA et de protecteur facial de crosse approuvé par la CSA.

Trois protecteurs faciaux sont actuellement approuvés par la CSA pour la crosse :

1. Marty O'Neill MX-13, senior et jeunes (**NOUVEAU**);
2. Masque OTNY, junior et senior;
3. Gait G7, senior et junior.

Vue d'ensemble de la méthode pour attacher le protecteur facial au casque (regardez [cette vidéo](#) pour plus de renseignements) :

- Les attaches en J du casque devraient être bien alignées avec le protecteur facial afin de le tenir en place pour absorber tout impact sur le protecteur facial. Il faut rajuster les attaches en J au besoin afin que la mentonnière soit en contact avec le menton.
- Verrouiller le grillage avec les attaches en J.
- Les courroies latérales et la mentonnière devraient être rajustées afin qu'elles soient bien serrées, de sorte que le grillage et la mentonnière se trouvent directement sur le menton des joueurs, mais leur permettent de parler.
- Pour assurer une bonne installation sécuritaire, la courroie de la mentonnière doit être attachée autour de la barre centrale au-dessus de la barre la plus basse du protecteur facial et non alignée avec aucune autre barre du protecteur facial.
- La courroie devrait s'enrouler autour de la barre verticale centrale.
- Si vous attachez la courroie et la mentonnière trop hautes, celles-ci bougeront et vous ne pourrez obtenir la protection voulue.

**Veillez noter qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la politique suivante ne sera plus en vigueur :**

12.4.2.2.1 Pour la saison 2013, les joueurs de la catégorie d'âge senior, définis comme étant âgés de « plus de 21 ans » au paragraphe 18.2 peuvent utiliser le protecteur facial non approuvé par la CSA dont l'utilisation a été approuvée en 2012;

*À noter : L'équipement qui enfreint les directives contenues dans ce bulletin sera enlevé du jeu et, le cas échéant, les pénalités appropriées seront imposées.*

Pour plus de renseignements sur l'équipement de l'ACC, veuillez visiter [la section sur l'équipement de notre site Web](#).

Pour plus de renseignements sur l'équipement pour les arbitres, veuillez visiter [la section sur les officiels de notre site Web](#).

Association  
canadienne  
de crosse



Canadian  
Lacrosse  
Association



18 rue Louisa Street, Suite 310, Ottawa, ON K1R 6Y6 • T: 613-260-2028 • F: 613-260-2029 • [info1@lacrosse.ca](mailto:info1@lacrosse.ca) • [www.lacrosse.ca](http://www.lacrosse.ca)

Pour toute question concernant ce bulletin, veuillez contacter le bureau de l'ACC à l'adresse [info1@lacrosse.ca](mailto:info1@lacrosse.ca) ou au 613-260-2028, poste 301.

**Amusez-vous et soyez prudent.**